



## Brochure Séjours et Plaines 2020

jeudi 23 janvier 2020, par [Cemea](#)

**En 2020, les séjours et les plaines continuent pour des vacances en Belgique et à l'étranger. Séjours à la neige, à la mer ou à la montagne, découverte de la ferme de Juseret et des plaines de Bruxelles et de Wandre. Une belle programmation pour vivre de vraies vacances qui font grandir. Une brochure pour les enfants à partir de 3 ans, les enfants en situation de handicap, les ados et les familles.**

Nous défendons une éducation fondée notamment sur l'activité, la mobilisation des personnes, la créativité, le collectif...

### **Pour nous :**

- chacun-e a le désir et les possibilités de se développer et de se transformer ;
- l'éducation est une et de tous les instants, elle s'adresse à toutes et tous ;
- tout être a droit au respect, sans distinction d'âge, d'origine, de conviction, de culture, de sexe ou de situation sociale.

### **C'est pourquoi nous vous proposons des vacances où :**

- la vie personnelle s'enrichit de la vie de groupe ;
- le rythme de chacun-e est respecté ;
- des choix sont exprimés ;
- les initiatives et les responsabilités sont soutenues ;
- les activités s'adressent à l'individu, avec toutes ses ressources ;
- des expériences, des relations, des apprentissages de qualité se vivent

Ainsi, nos séjours et nos plaines favorisent **l'autonomie, la prise de responsabilités, la participation et le vivre ensemble**. Ils permettent de **respirer, retrouver un rythme naturel, vivre le moment présent, découvrir par l'activité, gagner en autonomie et en initiative**, mais surtout **de prendre plaisir**.

Nous y proposons **une rupture avec les rythmes effrénés** imposés aux enfants et aux jeunes et la **logique de rentabilisation du temps**.

Les animatrices, animateurs, coordinatrices et coordinateurs engagé-e-s dans l'encadrement des séjours, plaines et ateliers sont toute et tous formé-e-s par les CEMÉA - SJ, organisme habilité par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Chaque centre de vacances est agréé par l'ONE et articulé autour d'un projet pédagogique à disposition

des parents.

**L'inscription à nos centres de vacances agréés par l'Office de la Naissance et de l'Enfance entraîne la délivrance d'une attestation fiscale qui permet de déduire des frais de garde. Cette attestation est adressée par la poste en mars de l'année suivante pour pouvoir compléter sa déclaration fiscale.**

**Certaines mutuelles proposent également des interventions financières pour la participation des enfants aux centres de vacances. Pour plus de renseignements, prenez contact avec celles-ci.**

**Le prix ne doit pas représenter un frein à l'inscription de votre enfant. Pour toute question financière, contactez notre service Inscriptions, inscriptions cemea.be et nous tenterons de dégager des solutions ensemble.**